

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I : situation des Sans Abri avant 1993	5
Chapitre II : Compagnons du Partage	
Camping devant les CPAS.	9
Coordination Wallonie-Bruxelles.....	10
Croisade dans les rues de Bruxelles.....	15
Dialogues forcés.....	19
Chapitre III : Château de la Solitude.....	21
Débuts.....	24
Organisation, vie.....	26
Grèves de la faim.....	31
Apport Flamands (DAK) = Fédéral	32
Fin du château.....	34
Chapitre IV : A la force des poignets.....	37
Pas à pas : grilles du Palais royal, guide SDF,	
Adresse référence, RIS isolé,	
Radiation et autres petites victoire.....	41
Collectif Morts de la Rue/Bruxelles.....	45
Conférence de Consensus à l'UE.....	46
Autres acquis.....	47
Chapitre V : Prévention du sans-abrisme	49
Chapitre VI : Déception : circulaire 2023	
Démocratie participative muselée ?.....	51
Recul de la Démocratie	55
Nouvelle circulaire juillet 2023.....	57
BAIL EN CO-LOCATION (isolés).....	58

Dernier verrou à faire sauter : statut cohabitant

www.frontsdf.be

PRÉFACE : *De la marge à la marche*

Ce livret est l'histoire de la marche des personnes sans abri vers leur dignité, au moment où elles ont décidé de se relever, de prendre leur destin en main en vue de récupérer leurs droits.

Si en Belgique, la loi organique des CPAS de 1976 garantit à tous une vie « *conforme à la dignité humaine* », elle ne s'appliquait pas il y a une trentaine d'années aux personnes sans domicile, même si elles étaient Belges ou étrangères en séjour légal. Pour elles, l'espoir d'être un citoyen comme un autre n'a émergé que lorsque la loi sur le vagabondage a été abolie en 1993. Ces personnes pouvaient ainsi avoir des droits identiques à tous les Belges.

Mais la déception fut de taille dès le moment où les personnes sans domicile constatèrent que pour cela, il fallait d'abord disposer d'un « logement personnel » sur le territoire d'une commune !

C'est ainsi qu'a débuté la lutte pour *l'adresse de référence* et pour obtenir son application concrète : une véritable croisade dans les rues de Bruxelles, avant de s'étendre à toute la Belgique toujours avec des militants bénévoles. Ce mouvement s'est organisé avec des moyens d'action et une méthode inédits tels qu'expliqués dans ce livret

Annette Perdaens, ancienne directrice de l'Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

NOUVELLE CIRCULAIRE DE JUILLET 2023 : VOIR pp. 55 ET SUIVANTES

Avec la circulaire rédigée cette fois non plus par les Affaires sociales, mais par les Affaires Intérieures sortie en catimini au milieu des grandes vacances 2023, nous sommes obligés de constater un recul de la démocratie. Elle est signée par les deux ministres, mais cette fois c'est le Ministère de l'Intérieur qui prend la main au nom de la Sécurité Nationale : mettre la main au collet de tout suspect qui utiliserait l'adresse de référence pour échapper à la justice.

On constate que le droit de manifester est actuellement en danger en Belgique (supermarchés Delhaize), les syndicats n'arrivent pas à faire respecter la loi chez Ryanair, la voix des plus pauvres est bien canalisée dans les Réseaux officiels afin de ne pas gêner le politique et plusieurs démocraties européennes frisent l'autoritarisme.

A vous, les générations suivantes de prendre la relève

En hommage à tous les **Compagnons du Partage** et du **Front Commun SDF** qui ont choisi la lutte à la résignation. Il est impossible ici de les citer toutes et tous, certains ont déjà rejoint leur domicile définitif, mais voici quelques noms en plus de celles et ceux qui sont cités dans ce livret : Jacky, Patrick,

Alexandre, Moumous, Casser la Voix, Grégory et Sylvie, Pierre, Ghislaine, Bernadette, Chenu et Margo, Boule de Neige, Jean, Omar, Marcel, Dalida, André, Muriel, Jean Le Suisse, Alain, Joseph....

Il y a également tous les amis et amies venus de Namur, Liège, Charleroi, Mons, La Louvière, Anvers, Leuven..... : Denis, Paul Trigalet, Michel, René, Robert, J.Cl. Bomhals, Germain Dufour, Marc, Didier, Isabelle, Luc, Roland, Marie Claire, Marie Pascale, Arlette, Diabolo, Lembo, Olivier, Gilbert, Willy, Muriel, les deux Joseph et toutes celles et ceux dont on a oublié le nom.

Merci aussi à certains journalistes qui nous ont suivis et qui fidèlement, ont porté haut la voix des Sans Voix. C'est également le cas de certains administratifs et hommes ou femmes politiques qui ont bien entendu nos voix et qui ont mis beaucoup d'énergie pour que des décisions nécessaires soient prises.

CHAPITRE I : SITUATION DES SANS CHEZ SOI AVANT 1992

I. Répression de la mendicité et du vagabondage

A. Dépôts de mendicité

De tous temps, les exclus de la société ont été considérés non seulement comme suspects, mais surtout comme responsables de leur malheur. Napoléon va plus loin encore en criminalisant cette partie de la population et en créant les célèbres **dépôts de mendicité** pour les «vagabonds» : *les gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession.* Cela se trouve dans le Code pénal français en 1810 et sont concernés : les *vagabonds*, mendiants et prostituées. Les *reclus* pouvaient sortir au bout d'un an, après avoir fait l'objet d'un redressement moral et avoir été *rendus habiles à gagner leur vie de leurs mains*.

À la frontière entre hospice et prison, *les dépôts de mendicité* étaient considérés comme une des institutions de lutte contre la pauvreté au XIX^e siècle. La Belgique occupée par les forces françaises n'échappe évidemment pas à ces dispositions et après son indépendance, elle vote en 1891 une loi pour la répression du vagabondage et de la mendicité, remaniée plusieurs fois jusqu'en 1971. Les centres de St Hubert, Merksplas et Wortel sont progressivement créés, ils hébergent près de 500 personnes pour toute la Belgique.

B. Abrogation de la loi de la répression du vagabondage et mendicité



PAS DE PAUVRE SUR LA ROUTE !

Après la guerre 40-45, les mentalités commencent tout doucement à évoluer et on se rend compte que la pauvreté n'est pas la conséquence d'erreurs personnelles. La crise économique d'avant la guerre avait démontré en effet que toute une partie de la population était victime d'un système économique qui permettait à certains de gagner plus au détriment d'autres, et de laisser ainsi une partie de la population sur le carreau. C'est ainsi que les C.A.P. (Commission d'Assistance Publique, ancêtre des CPAS), qui avaient été créées en 1925 *pour soulager et prévenir la misère* ont maintenant comme mission de faire en sorte que le droit à vivre *une vie conforme à la dignité*

humaine inscrite dans la Constitution soit respectée. Mais ce n'est qu'en 1975 que le droit à un minimum d'existence (Minimex) est enfin créé¹.

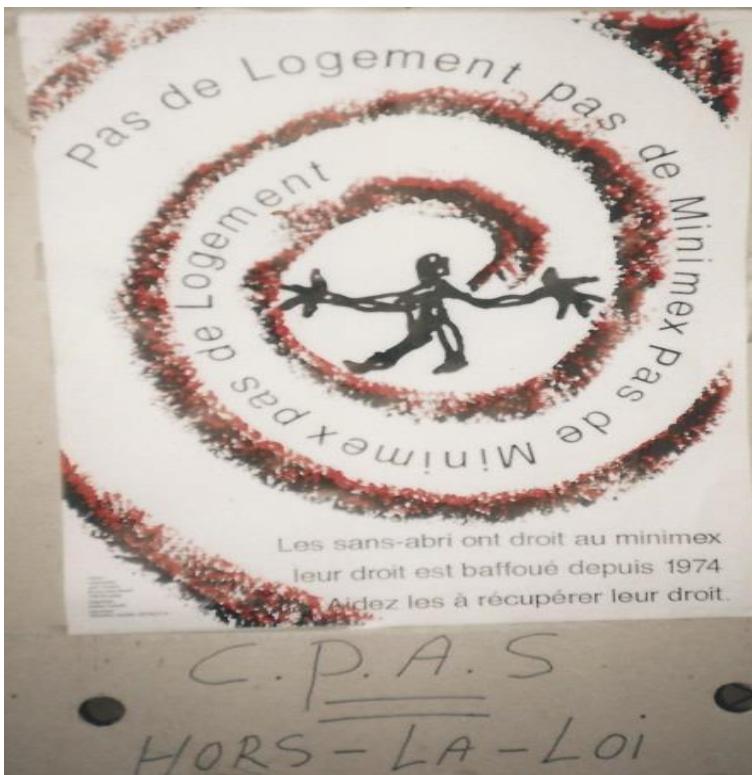
Suite aux efforts principalement du Mouvement ATD Quart Monde durant les années '80 - '90 et par après², le Gouvernement belge se propose enfin en 1992 d'abroger la loi pénalisant le vagabondage. Pour faire pression, la Ligue des Droits de l'homme et des Associations proches des SDF organisent à l'occasion du centenaire de la signature en 1992 de cette loi criminalisant le vagabondage, une « ***nuit à la rue*** » sur la Place de La Monnaie à Bruxelles.

Finalement la loi sera votée en 1993 et les centres de rétention fermés progressivement. Dans la foulée, Laurette Onkelinx fait voter une loi permettant en plus de réquisitionner les immeubles vides. Pour les administratifs, les personnes politiques et bien des associations, le problème des sans abri semble résolu car ils sont enfin reconnus comme citoyens à part entière.

C. Oui mais, pas de domicile = pas de minimex (RIS), ni aucun droit, même pas le chômage ou la pension.

¹ Avec une économie de plus en plus libérale, ce droit à mener une existence digne se transforme en outil de « réinsertion sociale » en 2002 avec le ministre Vande Lanote. Le célèbre RIS (Revenu d'insertion sociale) n'est accordé que si vous pouvez prouver que vous cherchez, non pas à vivre dignement, mais à trouver un travail, même pas bénévole, mais un travail rémunéré qui sera taxé..

² ***Rue des Droits de l'Homme***, le livre de Georges de Kerchove aux éditions Quart Monde décrit merveilleusement bien le lent redressement de celles et ceux considérés comme *vagabonds*, ainsi que leur lutte pour se faire respecter comme personnes humaine et comme citoyen qui a des droits.



Pas de logement = pas de minimex ; pas de minimex = pas de logement ; pas de logement = pas de minimex
..... : le chat qui se mord la queue !

Celles et ceux qui désormais n'étaient plus des vagabonds pensaient bénéficier de leur chômage, pension, allocation d'handicapé ou simplement du minimex doivent déchanter. Pas de domicile = sans revenus = sans logement = sans domicile = sans revenus = sans logement....

En effet, la Belgique a toujours conservé une loi napoléonienne qui oblige chaque citoyen à être légalement domicilié quelque part (afin de le trouver en cas de délit) et donc, sans domiciliation vérifiée par la police, vous n'existez plus et n'avez plus aucun droit même

pas de mutuelle, d'allocations d'invalidité ou la pension. **Sans une carte d'identité valable, avec une adresse en ordre, je suis comme un chien sans collier me confiait un ami.**

C'est l'étincelle qui a déclenché une véritable guerre menée au début par une trentaine de Belges dormant à la gare du Nord à Bruxelles vite rejoints par d'autres groupes de Namur, Charleroi, Mons et Liège et finalement après 2 ans, par des groupes flamands. Une lutte de David contre Goliath³ pour récupérer ses droits de citoyen malgré l'absence de logement privé. C'est ce qui inspirera José de créer ce magnifique poster imprimé à 1.000 exemplaires représentant un cercle vicieux.

CHAPITRE II.

COMPAGNONS DU PARTAGE - CROISADE DES SDF DEVANT LES CPAS - CHÂTEAU DE LA SOLITUDE

Beaucoup se demandent comment une sorte de syndicat national de sdf a pu naître en Belgique et a pu jouer un tel rôle dans la réintégration de ces personnes et leur réhabilitation aux yeux de la population alors qu'il n'était même pas constitué en asbl. C'est la lutte des personnes concernées qui a créé ce Front et lui a donné crédibilité. Hommage ici est fait aux nombreux compagnons et compagnes de la rue ayant participé à cette lutte, dont beaucoup aujourd'hui on rejoint leur domicile définitif.

³ Une lutte en parallèle avec le Mouvement Quart Monde, mais sans concertation à l'époque.

Révolte à Bruxelles, campement devant le CPAS de Bruxelles

L'hiver 92-93 est rude, et à Bruxelles, les gares deviennent des lieux de refuge pour ces ***Sans Papiers 100% belges***. À la gare du Nord, une bonne trentaine de personnes dorment sur des matelas sans être trop inquiétées parce qu'elles s'organisent pour qu'il y règne un minimum d'ordre et de propreté. Des amis viennent leur rendre visite.

Parmi ceux-ci, **Alain Siénart**, ancien chauffeur à l'Orbem, et ancien SDF (2 mois dans sa voiture avec sa femme et deux enfants !). Il a en mains le texte de la Ministre Onkelinx, dont il fait des copies et accompagne des amis SDF au CPAS pour obtenir le minimex : peine perdue, c'est chaque fois un refus catégorique, car la personne n'a pas de domicile.

Avec son ami **José Paradès** (dit *Speedy*), ils contactent un propriétaire qui rédige une lettre pour dire qu'il est d'accord de donner un appartement en location, pour que la personne soit domiciliée, mais à condition que le CPAS avance l'argent de la garantie locative, comme le veut la loi.

C'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois le nom de ***Compagnons du Partage*** sur une lettre officielle adressée au CPAS de Bruxelles, accompagnée de la lettre du propriétaire et des photos du logement. *Tu ajoutes que c'est une ASBL publiée au Moniteur sous le numéro que tu veux, car ainsi le CPAS y fera attention même si c'est faux !* Et malgré cela, c'est une nouvelle frustration : refus du CPAS car... pas de carte d'identité valable.

C'est ce refus qui déclenchera la guerre contre les CPAS qui sont déclarés *illégaux*⁴ par les SDF, puisqu'ils ne respectent pas la décision du Ministre. Nous sommes au mois d'août 1993, les Compagnons du Partage ne veulent pas quitter le bureau du CPAS à la rue Haute. La police intervient, les fait sortir, et Alain, Speedy, Patoche, Freddy et quelques autres s'installent calmement sur le vaste trottoir devant le CPAS de la rue Haute à Bruxelles, toute la soirée et la nuit.

Il fait bon, des passants étonnés discutent avec eux et les approuvent, car plusieurs avaient été dans la même situation. Ils apportent des matelas, des couvertures, du café, de la nourriture. Vers 23h ils appellent RTL qui se déplace pour les filmer et les interviewer. Leurs explications sont claires et ils ont même des photocopies des passages de la loi qui dit que les CPAS doivent les aider. Ils refusent de quitter les lieux tant que ceux-ci n'obéissent pas à cette loi. Le lendemain, la TV relate leur action qui est ainsi connue dans toute la région francophone.

Coordination Wallonie-Bruxelles

Cette information a alerté d'autres groupes de SDF, notamment ***Solidarités Nouvelles*** à Charleroi qui a une antenne à Liège et à Mons, et **LST** à Namur. Ils viennent leur rendre visite et comprennent vite qu'ils sont sur la même longueur d'onde. *Avez-vous rencontré le président du CPAS demande Paul Trigalet. Ils ne veulent pas nous recevoir répondent les Compagnons. Très bien, on reviendra plus tard en force et il nous recevra, mais pour*

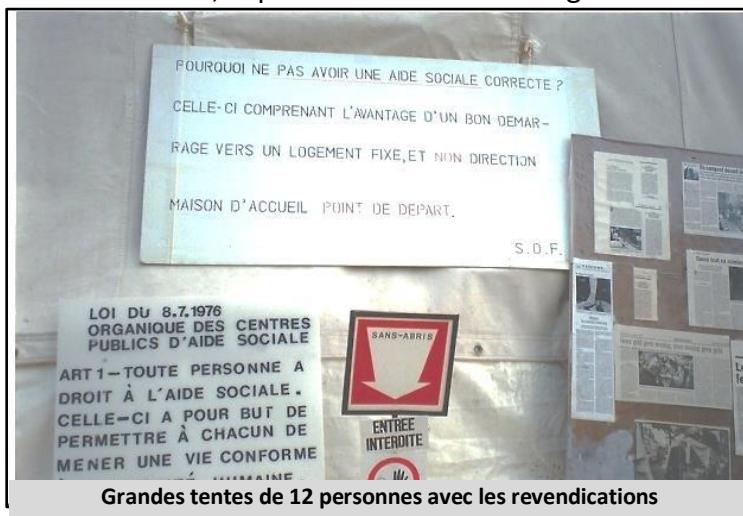
⁴ Ce n'est que plus tard que nous comprendrons que les CPAS ne faisaient que suivre leur règlement d'ordre intérieur et la loi les concernant, et qu'il fallait donc remonter plus haut.

cela, il faut absolument que nous préparions une conférence de presse qui obligera le CPAS à nous recevoir.

La semaine suivant, les groupes se retrouvent pour préparer l'action et décider d'une date : ne prendront la parole que les personnes concernées l'annonce à la presse pour la semaine suivante est alléchante : **Conférence de presse suivie d'une action**. Rien de mieux pour attirer les mouches !

La semaine suivante les militants de Liège, Namur, Charleroi retrouvent les Compagnons et la presse dans un café proche du CPAS. Deux sans abri expliquent clairement leur situation, ils ont bien préparé leur petit discours et la presse semble avoir bien compris leur situation. L'action qui suivit était très simple : *allez les gars, on va rencontrer le président du CPAS - Mais vous n'avez pas de rendez-vous, questionne la presse - Non, mais on entrera quand même !*

Et de fait, à midi trente, heure de pause, un habitué signale au parlophone qu'il a rendez-vous avec X son assistante sociale, la porte s'ouvre et on s'engouffre à une



dizaine à l'intérieur : direction les étages. La presse est restée à l'extérieur, mais l'action a été bien relayée dans les médias. On s'engouffre dans une pièce et on déballe nos sandwichs et le thermos afin de bien montrer aux employés que nous ne sommes pas violents mais patients : *nous savons que le Président ne peut nous rencontrer sur l'heure, mais nous avons le temps, on l'attend.*

Finalement un responsable vient carnet et Bic à la main et demande ce que nous voulons. Il écoute attentivement nos réclamations, il sort un moment, puis revient pour nous fixer un rendez-vous dans deux semaines avec le Président : c'est gagné ! Mais cette rencontre tant attendue ne débouchera sur rien, car le CPAS nous expliquera qu'ils obéissent aux lois, il faut voir le président des CPAS de Bruxelles, l'Union des Villes et Communes et probablement des ministres : le début d'un long pèlerinage.

Ce scénario se répétera régulièrement au cours des années : préparation entre nous d'une rencontre avec des autorités concernées (CPAS, Union des Villes et Communes, bourgmestres, ministres...), conférence de presse dans un café proche du lieu, suivie d'une action. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des mois et des visites, est née cette coalition des SDF bruxellois et wallons, mécontents et décidés à faire appliquer la loi Onkelinx. C'est à cette époque également que le **Syndicat des locataires** se joignit à l'action.

Les réunions se faisaient soit à Namur dans les locaux de **LST**, soit à Charleroi, et finalement à Bruxelles dans un local près de la gare du Nord. Ne parleraient que les sdf ou anciens sdf concernés, qui donneraient des exemples concrets. Et comme il fallait un nom à cette coalition qui dépassait les frontières de Bruxelles, on inventa le nom de

Coordination Wallonie-Bruxelles⁵ pour signer les tracts, les lettres aux autorités et l'invitation aux conférences de presse.

À cette époque il était encore possible de forcer la porte des bureaux de l'administration, des ministres ou de personnalités politiques. Et même un jour, c'est le journal TV de 13h de la RTBF à Meiser qui a été interrompu par trois sdf. Le message est bien passé, car on avait calculé que nous n'aurions que 60 secondes pour le faire passer.

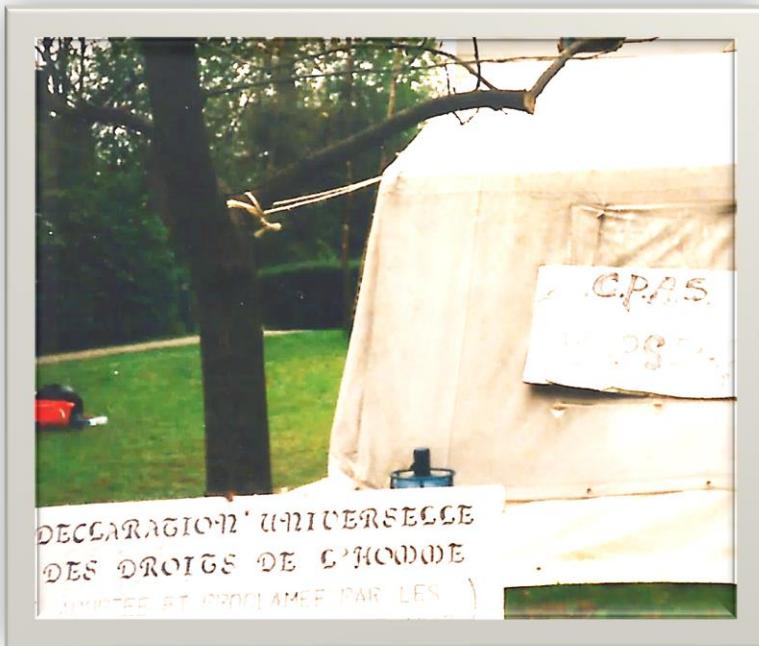
Mais nos réunions à cette époque se sont focalisées sur un document très important à nos yeux : qu'avons-nous à reprocher aux CPAS et que proposons-nous de positif ? Sur de grandes feuilles affichées au mur, on remplit deux colonnes : ce qui ne va pas dans les CPAS et en parallèle, nos propositions. Ces réunions étaient souvent très mouvementées, car la plupart des participants habitaient toujours la rue ou l'avaient quittée dernièrement et certains étaient passablement *imprégnés* ! Une aide précieuse à toute cette action a été apportée par **Paul Trigalet** de Solidarités Nouvelles de Charleroi, prêtre ouvrier et ancien syndicaliste.

Au bout d'un an, un petit livret était enfin rédigé : un ***Cahier des Revendications pour les CPAS***, ce sera notre fer de lance pendant plusieurs années et que nous présentions lors de nos rencontres avec les autorités et même au Palais royal.

⁵ Qui est toujours restée une association de fait

Campement devant une dizaine de CPAS Bruxelles.

En '93 Après deux mois de camping devant le CPAS de la rue Haute, l'idée de continuer la croisade devant les autres CPAS de la Région bruxelloise prit forme car les mêmes problèmes se répétaien partout. Et comme à la fin du mois de septembre le froid s'annonçait, on avait besoin de tentes pour occuper le terrain devant les CPAS malgré l'hiver. *Ils ont des grandes tentes chez Médecins Sans Frontières* s'exclame **José**. Les gars se présentent à la centrale de MSF et entrent en force dans une voiture munie d'une remorque et se dirigent directement vers le



3 grandes tentes "volées" chez Médecins Sans Frontières

tas de tentes préparées pour le Rwanda (guerre civile) en disant qu'*en Afrique il fait chaud, mais en hiver Belgique, on en a absolument besoin* ! Ils partiront ainsi avec deux grandes tentes militaires et une vingtaine de lits de camp direction la place devant le CPAS d'Anderlecht.

Oui, mais à Anderlecht on ne rigole pas. À peine dressées et un court moment de dialogue, les gars sont arrêtés sans ménagement mais la police permet d'entreposer tout le matériel dans notre local provisoire près de la gare du Nord.

Lors de la réunion d'urgence suite à cette arrestation, plus d'un dans les troupes bruxelloises voulaient abandonner : *nous, on connaît les flics bruxellois, ils ne rigolent pas*. Heureusement les troupes wallonnes étaient là avec deux arguments de poids : *on a raison, tout le monde trouve que notre action est nécessaire contre une situation illégale*. L'autre argument a été décisif : *on ne vous laissera pas seuls, nous viendrons de toute la Wallonie et ce sera difficile d'enfermer une soixantaine de personnes, surtout que les médias seront présents*.

La décision est prise de remonter les tentes au même endroit, mais après une préparation minutieuse. L'apport de Solidarités Nouvelles de Charleroi avec **Paul Trigalet et David Praisle** a été déterminant dans ce processus, car ils n'en n'étaient pas à leur première manifestation. L'heure est bien choisie : 23h précises car c'est l'heure du changement des équipes de police, certaines reviennent et d'autres repartent du commissariat proche. À partir de 22h, les petits groupes se retrouvent dans les rues proches avec une voiture munie d'un amplificateur sur batterie. À l'abri des regards, un barbecue est allumé et la viande commence à cuire.

Cinq minutes avant 23h, tout le monde se retrouve devant la place, les tentes commencent à être remontées, le barbecue est bien en vue, la musique donne à fond et on danse : une **fête de quartier** avec une soixantaine de participants venus de Wallonie et Bruxelles. La police hésite, car les équipes qui rentrent laissent le travail à leurs confrères et les équipes qui partent en mission pensent que cette fête est autorisée.

Finalement après deux heures de négociations la partie est gagnée en partie grâce à la présence des médias, les tentes peuvent rester du moment que tout reste propre. Et ce sera le début de cette incroyable aventure qui dura plus d'un an devant le 19 CPAS de la Région Bruxelloise et qui sera qualifiée par les médias de **Croisade des SDF dans les rues de Bruxelles**.

Au fur et à mesure des mois et des actions bien médiatisées d'octobre '93 à la prise du Château en '95, l'accueil par les CPAS et des Communes sera de plus en plus positif, certains CPAS leur donneront même accès aux douches et leur serviront des repas durant tout leur séjour. Les médias auront du pain sur la planche et seront informés régulièrement par des fax courts et précis, de multiples tracts rédigés souvent sur un ton humoristique seront distribués aux passants, ce qui a contribué à rendre crédible leur action.

Le motif de cet accueil positif par les communes et les nombreux visiteurs venus leur offrir de la nourriture et des encouragements, c'est la manière très respectueuse avec laquelle la *croisade* s'est déroulée : ordre, propreté, respect des personnes. Mais aussi et surtout, parce que nos revendications étaient très bien fondées et que toujours, nous avons mobilisé les médias en leur donnant

les bonnes informations⁶. Nous avons cependant pu remarquer que si certains médias aiment les *images chocs*, ce ne sont pas nécessairement eux qui ont été les plus fidèles à l'exactitude des informations !



Des dizaines de manifestations non autorisées et pourtant sans problème, car dans la dignité. Les passants nous ont toujours encouragés, car la presse relayait bien nos revendications qui étaient justifiées.

⁶ Un merci spéciale à Jeanine Claeys, du journal Le Soir.

Dialogues forcés

Durant tous ces mois, les réunions se succèdent, le ***cahier des charges*** est fignolé, et les contacts avec les administrations et les politiques se multiplient : présidents de différents CPAS, Fédération des CPAS de la Région, l'Union des Villes et Communes, Administration de la Région de Bruxelles, Ministre des Affaires sociales de Bruxelles, Ministre Fédéral des Affaires sociales...

À chaque fois, le même scénario : une bonne préparation, conférence de presse suivie d'une action⁷. Ensuite, c'est l'envahissement des lieux par quelques personnes, présentation des problèmes, promesse d'une rencontre de travail dans les prochains jours. C'est alors que commence le dialogue avec cette autorité, dialogue qui débouche toujours sur le même constat : ***oui vous avez raison, mais on ne sait rien faire, il faudrait changer la loi.*** Retour à nos concertations afin de savoir quelle est l'autorité plus haute qu'il faudra interroger.

Ces dialogues commencés durant la croisade des sdf devant les CPAS, se sont prolongés tout au long de l'occupation du Château de la Solitude, et pendant de longues années jusqu'en 2006. Dès '98 pourtant, ce fut au niveau Fédéral puisqu'il fallait trouver une solution au

⁷ Jamais nous n'avons demandé d'autorisation pour une manifestation/coup de poing et nous n'avons été arrêtés qu'une seule fois à la Bourse. Nous avions accroché délicatement des affiches sur le bâtiment et distribuions des tracts. Après deux heures, le Commissaire nous oblige de décoller nos affiches. À notre refus, il nous prévient qu'il doit obéir aux ordres et va nous embarquer. Il fallait voir sa stupeur quand nous lui avons dit que nous ne résisterions pas et les gars se sont engouffrés eux-mêmes dans le combi ! Jamais nous n'avons résisté à la police, jamais de violence contre ces derniers.

problème de la carte d'identité quand on est sans domicile.

La rencontre la plus parlante a été avec le défunt Ministre Peeters chargé des affaires sociales en présence du chef de la police. Ce dernier affirmait que jamais un policier ne pouvait confisquer une carte d'identité ou la couper en deux. C'est alors que **Patoche** se lève et raconte comment lors d'un contrôle d'identité alors qu'il était à la rue, le policier avait retenu sa carte en lui donnant une attestation provisoire. *Après un mois, je suis allé à la commune pour avoir une nouvelle carte, j'ai donné le papier que le policier m'avait donné. Ils me demandent ma nouvelle adresse. Comme je n'en avais pas, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. J'ai demandé qu'ils me rendent au moins le papier d'attestation provisoire, ce qui a été refusé car ce document n'est valable que pendant un mois. Pour la première fois de ma vie, je me suis retrouvé tout nu à la rue : sans identité, je n'existaient plus.*

C'est alors que chef de la police prend un air ahuri : **ah oui, c'est vrai ce n'est pas une confiscation, c'est une retenue administrative.** Ok, mais ça revient au même ! Il aura fallu deux ans de manifestations pour qu'ils comprennent enfin cela !!!!!!!!!!!!!!!

CHAPITRE III : CHÂTEAU DE LA SOLITUDE

Mars 1995 au 11 juin 1996

Prise du Château de la Solitude 6 mars 1995

Lors d'une rencontre au PS avec le Président de la Communauté Française, ce dernier cite quelques bâtiments appartenant à la Communauté française qui *pourraient être réquisitionnés pour des SDF*, selon la loi Onkelinx : des écoles, un château, des hôpitaux... Un château ? Les gars commencent à rêver et se mettent à la recherche de ce fameux château. Après deux semaines, ils le découvrent à l'orée de la Forêt de Soignes, près des installations de l'ADEPS le long de l'E 411. Construit par Léopold II pour une courtisane, il est surnommé *Château de la Solitude* du fait de la rareté des visites royales.

C'est un véritable rêve pour eux : un immense château moderne situé en pleine nature, mais pas loin de la Commune et des transports en commun. Par contre, pour les accompagnateurs ce fut un véritable casse-tête. En effet, comment gérer une centaine de personnes qui viennent d'horizons différents, marqués physiquement et psychologiquement par des années à la rue ?

Mais lors de la rencontre en janvier 1994 avec **Guy Spitaels** pour détailler les modalités de l'occupation⁸, ils compriront que de nouveau, il faudrait des mois de négociations avec différentes administrations pour peut-

⁸ À cette occasion, ils avaient créé trois ASBL : *Compagnons du Partage* (lutte politique), *Main sur le Cœur* (maison d'accueil pour sdf) ; *Château de la Solitude* (gestion des lieux). Ce travail de préparation avait été minutieusement préparé grâce principalement à Alice.



À l'orée de la Forêt de Soignes, à côté de l'ADEPS à droit de l'autoroute vers Namur: près de 100 personnes au début 1996 être ne rien obtenir du tout. Furieux, ils quittent les lieux en jetant leurs documents à la figure Guy Spitaels.

Qu'à cela ne tienne, en secret ils continuent à rêver et mettre au point une stratégie d'assaut : une camionnette avec une échelle sur le porte bagage pénétrera dans le domaine et se postera sous une fenêtre du premier étage. Les inscriptions sur le véhicule ne prêtent pas à confusion : une entreprise de **lavage de vitres**⁹. L'objectif est d'accéder à l'aide de l'échelle à la fenêtre, la casser pour entrer et descendre en vitesse pour ouvrir la porte principale. Ils emporteraient une vitre de remplacement afin de ne pas être considérés comme des cambrioleurs.

De plus, le jour-même de l'assaut au matin, une somme de 100 frs (2€,5) serait versée sur le compte en banque de la Communauté Française, avec comme

⁹ *Ratons laveurs : lavent avec vigueur !*

motif : ***location du Château de la Solitude pour le mois de mars 1995***¹⁰.

Rapport de force oblige, tous les groupes locaux sont mobilisés : LST Namur/Andenne, Solidarité Nouvelles Charleroi/Liège/Mons, Syndicat des locataires et autres amis. Les rôles sont bien répartis, et une conférence de presse bien préparée (*suivie d'une action*) dans un café proche rassemble plusieurs médias. De nouveau, le groupe explique qu'aucune administration ne veut appliquer la loi Onkelinx pour réquisitionner des bâtiments vides et qu'eux sont toujours sans carte d'identité car sans domicile, ce qui est contraire à la loi. Ils invitent alors les médias à les suivre pour prendre d'assaut le Château.

Comme d'habitude dans de pareilles actions, il faut protéger celles et ceux qui ne peuvent pas risquer une arrestation administrative par peur de perdre la garde de leur enfant, parce qu'ils doivent travailler la nuit, ou parce qu'ils sont liberté conditionnelle... C'est pour cela que la veille, un couple « d'amoureux » s'était baladé sur le site et avait repéré une petite porte de sortie à l'arrière du château et soulevé le grillage pour faciliter une fuite éventuelle.

Mais arrivés en face de l'escalier principal du château, c'est la stupeur, car par un merveilleux hasard (ou un coup de main anonyme), les portes sont ouvertes probablement à cause de travaux. Inutile d'escalader la fenêtre : une soixantaine de personnes s'engouffre en vitesse et entasse les provisions et le matériel nécessaire à une occupation :

¹⁰ On appelle cela ***squatter à la Bolognaise*** car ainsi, le groupe est considéré comme *locataire*, et si le propriétaire veut les faire expulser, il faut passer d'abord par le Tribunal de Paix, ce qui demande du temps et qui permet de mobiliser l'opinion publique.

couchage, cuisine, vaisselle, provisions, papier w-c, brosses, nourriture etc....

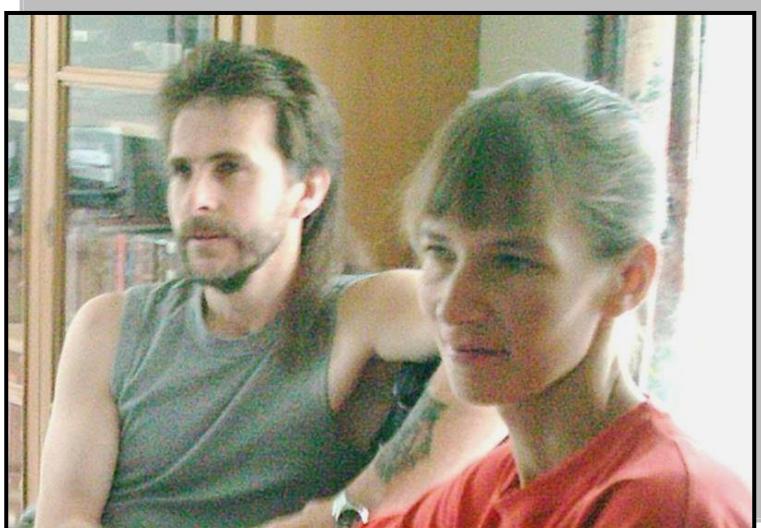
Quelques-uns s'installent sur le toit et durant des heures leur portevoix proclamera dans les deux langues la bonne nouvelle aux habitants du quartier, mais surtout à la Police et au propriétaire : ***n'ayez pas peur, vous avez de nouveaux voisins. Nous n'avons pas de domicile et la loi permet de réquisitionner des immeubles vides pour nous. Nous ne sommes pas des voleurs, nous sommes locataires, et nous avons le récépissé du versement du prix de la location.***

Débuts du Château

C'est ainsi que commença l'incroyable occupation d'un grand château datant des années 1900 : 3 étages et des grandes salles aux très hauts plafonds. Il appartenait à Communauté Française, mais vide depuis des années. Situé en bordure de forêt, il était cependant très facilement accessible par le bus. Toute la journée se passa à explorer les salles, se répartir les lieux, organiser une cuisine, vérifier les toilettes et le chauffage, mais surtout attendre la police pour une expulsion, mais nous étions décidés à résister, surtout que nous avions en main la preuve du virement bancaire pour la location du bâtiment.

Nous n'étions donc pas des voleurs, mais des locataires et le conflit devrait se régler en Justice de Paix.

Après une longue attente, le lendemain après-midi, c'est finalement une délégation de la Communauté Française qui vient nous expliquer qu'il n'était pas possible que le château soit occupé par des gens qu'ils ne connaissaient pas, et ils n'avaient aucune certitude que le



Alain Siénart et Sylvie, les meneurs de l'action, actuellement retirés du côté de Robertville

bâtiment serait bien entretenu. Bien gentil tout ça, mais vu le nombre de personnes présentes et la manière dont le couchage ainsi la cuisine étaient organisées, la délégation se rend compte qu'ils ne pourraient utiliser la force pour nous faire sortir. Il valait donc mieux négocier, car en plus, les médias s'étaient focalisés sur la nouvelle : *des sdf veulent vivre une vie de château !*

La demande du groupe était claire : ce bâtiment est vide depuis des années, donc le gouvernement est obligé par la loi Onkelinx de le mettre à la disposition de personnes sans domicile. La délégation ministérielle refuse, les deux parties se séparent, mais le dialogue n'est pas rompu. En effet, la réputation du groupe a fait le tour de la Belgique non seulement parce que leur revendication de récupérer leurs droits paraît totalement justifiée, mais également grâce à leur conduite respectueuse, bien

qu'inédite, durant les nombreuses manifestations et leur bonne médiatisation.

C'est ainsi que grâce à leur croisade dans les rues de Bruxelles, au soutien de plusieurs personnalités politiques et la pression populaire, une Convention est signée.

Le Ministre accepte une occupation provisoire, mais ils devront placer des portes coupe-feu et des extincteurs et faire renouveler le compteur d'électricité. La Communauté française, de son côté, s'engage à payer une petite partie de la facture du mazout de chauffage. C'est probablement la toute première fois que l'on a parlé en Belgique de « **bail d'occupation à titre précaire** ».

Une campagne nationale de récolte de fonds est alors organisée qui rapportera près de 300.000 frs (7.000 €) en un an afin d'effectuer les travaux exigés par les pompiers. Très vite, meubles, ustensiles de cuisine, habits et nourriture sont apportés par des personnes de bonne volonté, de sorte que financièrement parlant la vie devenait possible. A très bon prix, ils se procurèrent même une camionnette qui sera utilisée pour le commerce de ferraille, et le transport des troupes lors de manifestations¹¹.

Organisation dans le Château

Impossible ici de narrer les 15 mois d'occupation. Les moments essentiels étaient **l'assemblée générale du dimanche matin**, où les grands problèmes d'occupation

¹¹ Ceci ne signifie pas que le groupe roulait sur l'or. Plus d'une fois les réserves furent vidées et au petit déjeuner, il y avait de l'eau chaude sucrée à la place de café : *on n'a pas l'argent pour acheter du café ! Par contre à d'autres moments, c'était l'abondance.*

étaient abordés : surveillances nocturnes, répartition des tâches, contribution de celles et ceux qui ont un revenu, et surtout gestion des conflits et désignation du cuisinier.



Rencontre européenne en 1996 au Château avec des leaders français du DAL, des hollandais, des allemands et des italiens.

Les leaders de la révolte des SDF et de la Croisade dans les rues de Bruxelles n'étaient évidemment pas préparés à gérer la vie d'un château occupé par une cinquantaine de personnes au début et d'une centaine après 6 mois ! C'est alors qu'**Ampélio**, qui suivait depuis un temps les Compagnons décida de venir s'installer au Château et réussit à y faire régner un peu d'ordre et bien souvent par la force.

Il faut dire qu'apaiser les conflits et répartir les tâches fut un vrai parcours de combattant ! En effet, neuf sur 10 des personnes hébergées étaient des gens blessés par la vie, atterrissant ici après un long parcours de rue épouvantable et certains dépendant de l'alcool. D'autres avaient de très sérieux problèmes de santé physique ou psychologique, conséquence de l'impossibilité pour eux de se payer les médicaments appropriés, car n'ayant ni

couverture de mutuelle, ni droit à un revenu, puisque sans carte d'identité, alors qu'ils étaient tous des Belges.

On ne compte plus le nombre de fois que le règlement d'ordre intérieur a été modifié, suite à des incidents. Plus d'une fois, à 3h du matin, c'est Ampélio qui devait empoigner un gars trop dérangeant pour le parachuter à 10 km de là en lui disant : *débrouille-toi et quand tu auras cuvé, tu pourras rentrer.*

Jamais quelqu'un n'a été exclu, malgré un comportement difficile. Comme la cuisine était commune, on a changé au moins 6 fois de cuisinier. La difficulté n'était pas de cuisiner, mais de savoir qui pouvait y entrer et y rester, car la cuisine, située près de l'entrée, devenait inévitablement le lieu de retrouvailles de « glandeurs » qui n'avaient même pas l'idée de donner un coup de mains.

Finalement, un règlement ingénieux a été trouvé : **seul le cuisinier est chef à bord, il accepte ou refuse qui il veut, quand il veut et même les meneurs !**

Au Château : victoire certains sont domiciliés

Mais le combat politique ne cessa jamais ; près des deux tiers des habitants du château participaient aux nombreuses manifestations et interpellations. **Après des mois de lutte, certains avaient pu être domiciliés dans la Commune (Auderghem) et obtenir ainsi une carte d'identité** et donc, finalement, l'accès aux soins de santé et un revenu minimum ou de chômage. C'était pour tous une victoire, car après un temps ils avaient quitté le château, puisque grâce à leurs revenus, ils pouvaient enfin se payer un logement privé, et on les comprend.

Un jeune couple légèrement handicapé nous était arrivé totalement désorienté, comme des moineaux blessés. Après avoir été domiciliés au château pendant trois mois, ils avaient retrouvé un logement et étaient revenus nous saluer : *dès qu'on est entré dans l'appartement, on s'est mis dans la baignoire et on est resté plus d'une heure dans l'eau chaude, cela faisait des années qu'on n'avait plus connu ce plaisir.*

Ceci était la preuve que, grâce à la récupération de leurs droits, les gens pouvaient se réinsérer dans la société. Et le combat reprit donc de plus belle afin que **même à la rue**, les gens puissent obtenir une réelle identité, et donc leurs droits. Et grâce à la médiatisation, à la bonne présentation des gars, quelques personnes politiques encouragèrent l'action, de sorte qu'après une rencontre (forcée évidemment) avec le Ministre Fédéral, ce dernier proposa de créer **registre fédéral des sdf** grâce auquel les personnes pourraient recevoir leur minimex, mais pas à deux endroits différents.

Pourtant, la démission prématuée du gouvernement Dehaene au début 1996, mit fin à tous nos espoirs ; il faudra attendre près de 2 ans¹² pour renouer des contacts positifs avec des ministres concernés. La colère était tellement grande qu'une nuit fut programmée pour dormir sur le trottoir de l'habitation privée du premier ministre démissionnaire. Je crois que nous n'avons jamais eu aussi froid, car malgré le grand plastic qui nous recouvrait, la pluie a pénétré partout. Le Premier est rentré avec sa famille vers minuit, il ne nous a pas chassés

¹² Dès la démission, aucune loi ne peut être votée, et après les élections, il faut aller rechercher dans les archives, tous les dossiers du précédent, et donc recommencer l'approche vers le nouveau ministre.

et a reçu une petite délégation : le café était froid, c'était celui du matin.

Le revanche fut prise le jour des élections, c'est toujours le *p'tit José* qui a découvert le bureau où il allait voter et surtout l'heure. Une nouvelle manifestation (non autorisée comme d'habitude) fut organisée, un groupe interpella le ministre et lui offrit une tasse de café vieux de plusieurs jours auquel on avait ajouté de la glace ! La photo de l'incident fit le tour du monde grâce au journal *Herald Tribune*.



Jean-Luc Dehaene et les sans-abri

Le Premier ministre Jean-Luc Dehaene a été pris à partie (photo) hier à Vilvorde par un groupe de « sans domicile fixe » qui manifestaient pour le droit de vote. Comme on le sait, les « sans-abri » ne peuvent aller voter parce qu'ils n'ont pas de domicile et qu'on ne peut leur faire parvenir une convocation électorale.

Tribune.

Difficile de se souvenir de toutes les activités qui furent organisées dans ce château : théâtre amateur, différents concerts, mariage, séjours de vacances pour une trentaine d'enfants venus du Maroc, conférences de presse, réveillon de Noël et Nouvel An (des dindes, gâteaux de toutes sorte, fruits, poulets... apportés par des amis), fêtes anniversaires. Il y avait également des séjours de trois jours pour des étudiants de 16-18 ans désireux d'approcher de plus près ce grand problème de société, visites de toute sortes. La rencontre la plus importante a été celle des trois jours de la *Rencontre Européenne des SDF*, organisées par le Château.

À cette occasion, certains étaient venus de Hollande, Allemagne, Italie et surtout les leaders du DAL français. La rencontre et les groupes de travail furent bien intéressants et permirent d'échanger de bonnes idées. La décision fut prise de garder contact afin de créer un groupe de pression sur l'Union Européenne afin de pouvoir légalement réquisitionner des logements vides dans les pays de l'Union. C'était une magnifique idée, mais vite noyée au milieu des problèmes journaliers auxquels tous les groupes étaient affrontés.

Grèves de la faim

La patience a des limites, les rencontres avec les personnes politiques sont remplies de promesse mais n'aboutissent pas. Finalement pour forcer la main des politiques, quelques meneurs entreprirent une première **grève de la faim**. Grève suivie par quelques-uns, mais c'est Alain Siénart qui la mena pendant un mois. Après une pose de quelques mois, et voyant que les politiques ne bougeaient pas, Alain et Sylvie recommencèrent une deuxième grève mais cette fois, de la faim et de la soif. Ils

n'arrêtèrent que grâce à l'annonce de la nouvelle qu'une loi venait d'être votée.¹³ Deux ans après avoir quitté le Château, alors que le couple habitait Stavelot, il reprit une autre grève de la faim et soif, mais cette fois, en solidarité avec les Sans Papiers.

Le motif des deux grèves de la faim au Château était que même si une personne à la rue pouvait être domiciliée au CPAS, ces derniers se relançait la balle : *ce n'est pas ici qu'il faut s'adresser, c'est là où vous habitez.* Quand la personne retournait au CPAS de la commune où il résidait avant de perdre son logement, il recevait la même réponse : *mais monsieur, votre appartement est reloué depuis des années.*

Heureusement, au tout dernier moment, poussé par les promesses du Front, Alain accepta de nouveau de boire et évita de peu des conséquences fatales. C'est ce qui donna des ailes au Front pour relancer de solides actions comme celle qui s'est déroulée à l'intérieur même du Palais de Justice de Bruxelles et la nuit dans les arbres devant le CPAS d'Anvers !

Apport flamand par le D.A.K. :

L'appui le plus déterminant la lutte a été sans nul doute la coordination avec un groupe semblable d'Anvers. Le **DAK (Daklozen Aktie Komite).** **Koen Calliauw**, le leader accompagné de deux autres membres était présent lors des Rencontres Européennes des SDF, mais ils n'avaient rien révélé de leurs projets. Ce groupe était connu groupe

¹³ Un Parlementaire, **Paul Galland**, avait introduit un projet de loi mais ce dernier n'avait pas encore été approuvé par le Sénat. N'empêche que pour convaincre Alain d'arrêter de mettre sa vie en danger, on lui annonça que c'était votémais qu'on attendait les arrêtés d'application.

des autorités anversoises pour avoir ouvert quelques squats, dont le plus grand était le célèbre **Badhuis** : un bassin de natation abandonné depuis des années, très proche de l'Hôtel de ville. Il était occupé depuis de longues années et s'était constitué en asbl.

Mais après leur visite au Château, ils apprirent que le CPAS d'Anvers avait décidé d'abattre un bâtiment d'une trentaine de logements qui venait tout juste d'être rénové. Une décision incompréhensible qui provoqua la colère de certains qui décidèrent de l'occuper avant la destruction. Malheureusement les autorités communales eurent vent de ce projet et, pour empêcher tout squat, les ouvriers communaux reçurent l'ordre de tout détruire à l'intérieur : toilettes, adductions d'eau, fenêtres, électricité etc..

Malgré ces obstacles, le groupe de Koen décida en 1995 de l'occuper en créant l'asbl *Daklozen Aktie Komite*. C'est lors de la conférence de presse à laquelle les gens du



Avec le D.A.K Anvers : Manu Chiguero, Philippe De Craene, Koen, Berth.....

Château et de la Coordination Wallonie-Bruxelles étaient invités, que l'alliance Flamands/Francophones fut scellée, avec comme devise ***Armoede kent geen grens*** (***la Pauvreté ne connaît pas de frontière***). C'est ainsi Coordination SDF Wallonie Bruxelles, devint le Front Commun Wallonie/Bruxelles/Flandres. La pression sur le Fédéral prenait de l'ampleur, car les politiques étaient obligés de nous écouter puisque c'était une clamour venue de tous les coins du pays.

Nos amis Flamands passèrent tout l'hiver dans ce bâtiment ouvert à tous vents et pratiquement sans chauffage et le quittèrent après un an avec la promesse que le DAK serait soutenu par la ville pour ouvrir un abri de jour dans les environs. Plus tard ils occuperont un autre bâtiment communal (anciens greniers communaux) pendant près de deux ans avant d'occuper un monastère (***de Klooster***) situé derrière le Zoo jusqu'en 2010. Dans ces deux lieux, quelques sdf pouvaient loger et de nombreuses activités organisées : école de devoir, peinture, vélo, assistance sociale....

Fin du château 11 juin 1996

Mais la vie au Château devenait de plus en plus difficile : vol de nourriture et de matériel, w-c volontairement bouchés, sabotage de l'électricité, tentatives d'incendie etc Il faut dire qu'au fur et à mesure des mois, les policiers arrivaient la nuit en provenance d'Anvers, de Leuven ou du Brabant pour décharger un sdf ivre mort ou en difficulté psychologique et l'abandonner là, sans autre explication !

De plus, malgré les nombreuses promesses du Gouvernement bruxellois, jamais un assistant social ou un médecin n'y ont mis officiellement les pieds. On avait

imaginé qu'un bureau d'aide sociale et juridique aurait pu être créé, mais malgré quelques essais infructueux, rien de sérieux n'a pu être mis sur pied. La seule aide reçue a été celle d'un médecin aujourd'hui pensionné et qui nous a rendu bien des services : **Pierre Vendermissen**.

C'est pourquoi, tout doucement les leaders se posèrent la question du suivi à donner à tout cela. En occupant ce château, leur volonté n'avait pas été de créer un nouveau centre d'hébergement pour des sdf, mais d'avoir une base pour mieux lutter, et montrer qu'avec une vraie domiciliation, les gens pouvaient remonter la pente.

C'est ainsi qu'au début du printemps 96, la décision fut prise de quitter le château avec un préavis de trois mois. Après avoir bien expliqué les raisons de cette décision, les animateurs firent une promesse qui fut tenue : tout le monde serait relogé avant de fermer, et une dizaine de Compagnons trouveraient un autre lieu à louer pour vivre ensemble en paix. L'idéal auquel tout le monde rêvait c'était évidemment de louer une petite ferme et de s'y organiser : peine perdue, c'était hors de prix.

Le plus gros problème fut alors de vider entièrement le château : une entreprise gigantesque, de même que le nettoyer ainsi que les abords : trois grands containers blancs : plus de 100.000frs (2.500 €)¹⁴. Et lorsque le propriétaire (secrétaire du Ministre) vint faire l'état des lieux, il avoua que *le Château était en bien meilleur état qu'avant l'occupation*.

¹⁴ Pendant deux ans, Alain et sa femme durent apurer cette dette.

Après la fermeture, une dizaine de Compagnons du Partage s'installèrent dans une maison à **Seneffe**¹⁵, mais se séparèrent après deux ans, chacun reprenant son autonomie propre, l'association étant dissoute. **Ampélio** a travaillé à « La Rencontre » rue de la Senne mais est décédé en 2017. **Alain Siénart** et **Sylvie** sont dans la région de Malmedy et continuent à travailler pour les démunis, mais surtout dans le cadre de distribution de nourriture. Le Front SDF continue ses actions, avec le même objectif qu'au départ : les droits des sdf en séjour légal, donc, une carte d'identité valable.

C'est un travail fastidieux que d'obliger les CPAS à respecter les directives fédérales pour la radiation de la commune et pour la reconnaissance du statut d'isolé.

Et pendant toutes ces années, le Front a organisé chaque année des rencontres de trois jours en rassemblant des groupes des trois Régions ; des rencontres organisées notamment à Sivry, St Vith, Anvers, La Louvière, souvent à Bruxelles... L'objectif était à la fois de mieux nous connaître, nous former, et mieux coordonner les actions.

C'est la rencontre à St. Vith qui aura été la plus marquante, avec comme conclusion qu'il vaut bien mieux être pauvre dans une région pauvre que pauvre dans une région riche. Dans la première en effet on est aidé, dans la seconde au contraire, on est présumé responsable de sa situation ou même coupable de fraude.

¹⁵ C'est dans une chapelle de la Commune que fut célébré le mariage d'Alain et Sylvie, ainsi que d'Ampélio et Sarah. Des noces d'ailleurs précédées d'un fameux brûlage de culottes dans les rues de St Josse !

Reconnaissance au niveau Fédéral

C'est au cours de l'occupation du Château, et grâce à l'alliance avec les Flamands, que le Front SDF prit sa dimension fédérale et commença à être reconnu par plusieurs ministères concernés.

Bien des actions ont alors été menées à Anvers¹⁶ et devant les CPAS d'autres villes de Flandre, grâce à l'appui du DAK. La plus percutante **s'est déroulée à l'intérieur du Palais de Justice à Bruxelles** dans les années 2004. Comme il est absolument interdit de manifester dans ce lieu sacré, nous avions organisé une conférence de presse dans le café à l'arrière du bâtiment (toujours « suivie d'une action »), nous sommes entrés en ordre dispersé et en profond silence, sans distribuer de tracts, mais avec des inscriptions visibles et claires sur les vêtements. La presse a réussi à prendre certaines vues : action relayée par les médias dans les trois Régions belges.

C'est ainsi que le lendemain, le chef du Cabinet du Ministre des Affaires sociales nous téléphone : *Bravo, cette fois, le Ministre ne peut y échapper car votre action et vos revendications ont été relayées par les médias des trois Régions !*

CHAPITRE IV : DES VICTOIRES À LA FORCE DES POIGNETS :

10 ans pour avoir l'adresse de référence, 6 ans pour avoir les trois circulaires pour son application : 5 étapes !
+ implication dans la création d'autres avancées

¹⁶ Entre autres, la célèbre nuit passée dans les arbres devant le CPAS. L'objectif était de revendiquer le statut d'isolé et plus de cohabitant quand on dort à la rue.

Grilles du Palais royal

La lutte et le harcèlement des autorités qui avaient commencés dans les années 1995 ont continué grâce à l'obstination de petits groupes de militants flamands, bruxellois et wallons. C'est morceau par morceau que des briques de circulaires ont été obtenues, mais chaque fois à la force des poignets et d'actions parfois rocambolesques, comme la nuit passée dans les arbres en face du CPAS d'Anvers, celle passée sur le trottoir du Premier Ministre Dehaene et même l'escalade de la grille du Palais Royal !

En effet, lors de la rencontre fédérale sur la « Lutte contre la Pauvreté » en présence du Roi, Alain et José n'en pouvaient plus d'**entendre que le gouvernement faisait d'énormes efforts pour sortir les gens de la pauvreté, alors que sur le terrain, rien ne bougeait.**

Ils se levèrent alors en hurlant *si tous ces ministres arrêtaient de s'en mettre plein les fouilles, il n'y aurait plus personne dans les rues.* À la fin de la séance, le Roi et la Reine demandèrent à les rencontrer et la Reine leur demanda de la tenir au courant. Demande qui ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. En effet, après avoir présenté notre cahier de revendications aux autorités compétentes, on a voulu aller plus haut : vers le Roi et la Reine.

Nous savions qu'il est interdit de manifester face au Palais royal et donc près la conférence de presse où seuls trois journalistes de confiance avaient été mis au courant de la suite au palais en face du Parc royal. En petits groupes, pour ne pas nous faire repérer, nous arrivons aux abords du palais, devant la grille, notre lance voix demande de voir la reine pour lui remettre un courrier en réponse à sa demande.



Avant d'escalader les grilles du Palais Royal

Comme rien ne bouge, Alain commence à escalader la grille, suivi d'une quinzaine de personnes, finalement au moment de frapper à l'immense porte, elle s'ouvre et un jeune gendarme apparaît tout peureux en précisant qu'il fallait s'adresser à l'arrière du palais pour déposer du courrier. C'est alors que Paul Trigalet a répliqué : *nous on est polis, on n'entre pas chez le gens par les cuisines !* Une action de nouveau bien organisée et médiatisée dans les trois Régions.

Et c'était là l'outil principal du Front : les **médias**. Mais en second lieu, le fait d'avoir raison dans des revendications bien présentées par ces mêmes médias. Mais il ne faut pas oublier que plus d'une fois **certaines personnes politiques** se sont également faites les complices de nos actions. De même certains

administratifs ou membres de bureaux ministériels ont été pour nous un autre atout de poids.

Adresse de référence 1° étape: février 1997, une circulaire stipule que les SDF peuvent être inscrits à l'adresse du CPAS en adresse de référence : y être vraiment domiciliés. En juillet 1998, une autre circulaire rappelle qu'il y a également possibilité de s'inscrire chez une personne physique, mais sans y loger..

À cette époque, nos avions pensé que le problème était résolu et plusieurs amis avait bénéficié de cet outil pour retrouver leurs revenus de remplacement (pension, chômage, minimex...). Pourtant, au cours des années, les nouvelles arrivent de plus en plus alarmantes : de nombreux sdf se voient refuser cette adresse de référence parce qu'on les renvoie d'un CPAS à l'autre comme des *balles de ping-pong*.

CPAS compétent, 2° étape après deux ans de luttes afin de mettre fin à ce jeu de balle de ping-pong avec les sans-abri, une nouvelle circulaire rappelle simplement la loi du 2 avril '65 : le CPAS compétent est celui de la commune *où la personne se trouve habituellement* ! Là aussi, le Front a du interpeller de nombreuses fois le Parlement bruxellois et fédéral, jouer au ping-pong devant des administratifs, envoyer des fax, publier des communiqués de presse etc...

Radiation de l'ancien domicile 3° étape 4 ans après: ce fut probablement la circulaire qui exigea le plus d'énergie et de ténacité, car il fallait que le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires sociales se mettent d'accord sur une procédure. En effet, une des conditions pour qu'un sdf soit inscrit en adresse de référence au CPAS ou chez un ami,

est qu'il soit d'abord radié de son ancienne commune. Bien des CPAS refusaient donc de donner l'adresse de référence à cause de ce motif et renvoyait la personne demander la radiation dans son ancienne commune. Peine perdue, car un citoyen ne peut demander cette radiation lui-même, et c'est reparti pour une nouvelle guerre !

Le Front organisa des manifestations ludiques, interpella dans des séances publiques du Parlement¹⁷ mais il n'y avait que des promesses. Ce fut alors la tâche du secrétaire de procéder à un véritable harcèlement de l'administration fédérale. Harcèlement téléphonique, par lettres, par fax, tous les moyens furent bons pendant deux longues années. Finalement, c'est le 4 octobre 2006 que sortit la fameuse circulaire signée par les deux ministres concernés : c'est le CPAS où la demande est faite qui doit demander à la commune où la personne est toujours inscrite, de la radier. Et cerise sur le gâteau, un formulaire de demande est ajouté en annexe.

Prime d'installation, 4^e étape : lorsqu'une personne sort de la rue pour s'installer dans un logement, elle n'a aucun meuble ni ustensiles de cuisine. C'est pour cela qu'après plusieurs rencontres avec l'administration et le cabinet du ministre, l'octroi d'une prime fut décidé (Moniteur 18 janvier 2005) pour que les personnes puissent de nouveau s'équiper, une prime d'environ 1.000 € mais une seule fois dans la vie. Malheureusement, depuis quelques années un virus commence à se propager dans le pays en commençant évidemment à Anvers : n'accorder la prime

¹⁷ Lors d'une rencontre, et à l'instigation de notre ami **Joseph Gevas**, nous avons tous mis un nez de clown et soulevé des pancartes : *vous aurez bientôt fini ?*

que sur preuve d'achat¹⁸. Une parlementaire tente même d'en faire une circulaire pour tout le pays.

RIS comme isolé 5° étape : il ya des années que nous le réclamions car la plupart des CPAS considéraient la vie à la rue comme meilleur marché que dans un logement puisqu'il ne faut pas payer de loyer. C'est oublier qu'à la rue la vie est chère, il faut tout payer, même pour les toilettes et le café du matin. De plus, avec la moitié du minimex, il leur était impossible d'épargner pour retrouver du logement.

Dans les années 1998, le Front avait organisé une *nuit dans les arbres* devant le CPAS d'Anvers pour dénoncer cette injustice, Alain, Sylvie, Koen et les autres ont ainsi passé la nuit perchés dans les arbres devant le CPAS d'Anvers, mais c'est seulement en 2007 que le statut de personne isolée fut enfin reconnu aux SDF.

Guide pour les sans-abri : en 1996, le Front avait photocopié à des centaines d'exemplaires le **Guide du routard sdf au pays des CPAS**, agrémenté de caricatures de **Sticky**¹⁹. Rédigé par les SDF eux-mêmes, ce guide expliquait tous les droits que les sdf avaient, et surtout la manière de se présenter et de les réclamer auprès des CPAS. Là aussi ce fut une lutte acharnée, un va-et-vient permanent entre le Fédéral et nous pour améliorer le texte du Guide.

¹⁸ Vous êtes remboursés sur base des preuves d'achat, il faut donc avancer l'argent. Si vous ne pouvez pas, vous demandez au vendeur la facture, vous venez au CPAS pour recevoir la somme, vous achetez et revenez au CPAS avec les preuves d'achat : bien des trajets. La parlementaire ajoute que « c'est un cadeau », puisque la prime peut être fragmentée.

¹⁹ Merci à ce militant liégeois caricaturiste bien connu.



Blocage du tram devant le CPAS d'Anvers afin d'être reçus selon leur promesse. C'est la police qui nous ouvrira la porte du CPAS !!!

Finalement le guide fut imprimé en format de poche dans les deux langues a première édition date des années 1998, et a été rééditée une dizaine de fois après mise à jour. Elle continue de l'être tous les deux ans.

Obliger les CPAS à obéir à la loi : il ne suffit pas que les ministres signent des circulaires, il faut encore qu'elles soient connues et respectées par les CPAS. C'est pourquoi, dans les années 2006-2007, le Front organisa des opérations coup de poings dans une douzaine de CPAS : Mons, Tournai, Mouscron, Liège, Dinant, Leuven, Gand, Ostende, Couvin, Liège.... La même technique qui a porté ses fruits : 22h la veille, un fax pour prévenir que nous demandons d'être reçus par des responsables, 09h une petite remorque aménagée par **Ampélio** derrière sa

voiture permet de dresser de grands panneaux devant le CPAS en 10 minutes et nous interpellons gentiment les passants en offrant du café, biscuits et des flyers expliquant ce qu'est l'adresse de référence.

Seuls les médias locaux sont prévenus afin que la bonne nouvelle arrive aux oreilles de la population du coin. Chaque fois, malgré la manière cavalière d'opérer, nous avons été reçus par les responsables des CPAS. Une seule réponse désarçonnante vint du président du CPAS de Tournai : *moi vivant, jamais je ne donnerai de l'argent à quelqu'un pour qu'il continue à la rue, je le relogerai.* On a vu après ce qu'il en a été.

Trois CPAS eurent la prime de la désobéissance et reçurent notre visite : Anvers, Liège et Charleroi. À Anvers, nous avons dû nous coucher sur les rails du tram pour être reçus par le CPAS : nous avions pourtant demandé l'autorisation qui avait été acceptée, mais le CPAS refusait malgré tout de nous recevoir. C'est la police, appelée par De Lijn qui nous a ouvert la porte du CPAS au lieu de nous interpeller !!! La position du CPAS était incroyable : *oui nous connaissons la loi, mais jamais nous n'obéirons, c'est trop compliqué. Nous donnons 50€ par semaine aux SDF et qu'ils s'en aillent !* Deux heures de discussion pour arriver à les convaincre que l'adresse de référence était essentielle pour retrouver le droit au chômage, à la pension, aux allocations familiales etc... Mais ce n'est que deux ans après que le CPAS se mit en ordre.

Liège : comme le président du CPAS était président de tous les CPAS wallons et qu'il était très susceptible, un courrier fut adressé à tous ses conseillers ainsi qu'aux responsables de quelques grands CPAS de Wallonie, au Bourgmestre de Liège et aux média évidemment. Le texte était court mais

clair : *le CPAS de Liège est dans l'illégalité*. Dix jours après, le président nous invitait pour nous signaler que *contrairement à d'autres CPAS, nous donneront maintenant l'adresse de référence au SDF*. Tout cela, sans aucune allusion à notre courrier.

Charleroi a reçu le pompon de la tromperie : *oui, nous savons que c'est illégal de considérer une personne sans abri comme cohabitant. Nous connaissons la loi, mais nous ne la respectons pas, allez au tribunal !* Ce n'est qu'en 2014, sous prétexte d'une nouvelle circulaire ministérielle que le président fit croire à tous que désormais, ces personnes devaient être considérées comme isolées, alors qu'ils devaient l'être depuis 2007 !

Collectif Morts de la rue Bruxelles (créé collectivement par ATD, Bij Ons et le Front SDF) suite à la lecture publique des noms d'une trentaine de copains décédés alors que bien souvent on ne le savait pas, ni même où ils étaient enterrés. C'était un 17 octobre, journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Cette liste et le cercueil (*enfin un domicile fixe*) c'était l'invention du Front.

ATD, Bij Ons et le Front se retrouvèrent le lendemain pour entrer en guerre contre les enterrements dans l'anonymat : envahissement de 3 ou 4 maisons communales bien médiatisé. Mais il fallait aussi que les hôpitaux, la morgue et les Pompes funèbres nous préviennent : une autre guerre !

Pour l'hommage dans la grande salle de l'Hôtel de ville ce fut aussi l'idée des militants et obtenu après de nombreuses palabres. Toutes ces petites victoires furent obtenues pas à pas à la force des poignets et des jambes. Mais la coordination de tout cela prenait énormément d'un temps que ni les militants du Front SDF ni ATD

n'avaient. C'est alors que l'**asbl Diogène** qui entre temps nous avait rejoint en prit fort heureusement la coordination²⁰.

Conférence Européenne de Consensus : lors de la présidence de l'Union Européenne en 2010, le gouvernement organise une rencontre des 28 pays de l'Union sur le thème du sans-abrisme, rencontre préparée deux ans à l'avance, le Front faisant partie du Comité directeur. Il fut mandaté officiellement pour mener une enquête dans cinq pays européens sur les revendications des sans-abri. C'est principalement l'aile flamande du Front, **Philippe** et sa femme **Dominique**, qui la menèrent au prix de nombreux efforts et des centaines d'heures passées au décryptage et à la rédaction d'un rapport final. Nos revendications rejoignaient celles de bien d'autres intervenants : *on tourne en rond et nous faisons vivre les*



Nombreuses réunions rue d'Aarschot, ensuite au Tagawa, au Botanique, au 123 rue Royale. Depuis octobre 2018, à la Poissonnerie.

²⁰ Aujourd'hui, beaucoup pensent à tort que c'est cette asbl qui est à l'origine de la création du Collectif.

maisons d'accueil, les assistant sociaux et tous ces scientifiques qui n'arrêtent pas de faire des enquêtes sur notre dos, et pour lesquels ils sont bien payés. En effet, bien souvent les personnes quittent la rue pour être hébergées dans un centre qu'ils quittent après un temps pour un logement privé, mais comme il y a peu de suivi, ils retombent à la rue et on recommence le circuit. Avec d'autres intervenants et au nom des Sans Abri Européens, nous exigions que désormais les maisons d'accueil fassent autant d'efforts pour suivre les personnes après leur sortie que pendant leur séjour et c'est finalement Housing First qui est né.

Housing First : suite à cette célèbre Conférence Européenne de Consensus de 2010, l'UE finança un projet appelé **Housing First** : avant tout, loger la personne, mais avec un suivi très sérieux. Il est d'inspiration anglaise, étendu à plusieurs grandes villes chez nous et financé par le Fédéral. Indirectement on peut dire que le Front est un peu à l'origine de ces financements, suite à son enquête européenne.

Les résultats sont très positifs : près de 80 % de réussites, et avec les personnes les plus « difficiles », ce qui est super mais qui ne concerne probablement que quelques % des habitants de la rue : celles et ceux qui sont le plus « gênant » aux yeux des touristes. C'est évidemment pour cela que les subsides sont nombreux.

Syndicat Européen des SDF (European Homeless Union E.H.U. : échec d'un rêve européen) Nous voulions mobiliser les autres pays sur le même thème : une identité réelle pour les sdf de l'Union Européenne et sans domicile dans un autre pays de l'Union, ainsi qu'un minimum de

300 € remboursés par l'Union grâce à une cotisation. Mais la mobilisation fut extrêmement difficile à cause non seulement des distances, mais surtout des différences d'attitude des États par rapport aux sans domicile. Entre la Hongrie qui criminalise les sdf et les emprisonne, et la Belgique qui les invite au Parlement, la différence est énorme.

Référent social de la SNCB : toujours dans la foulée de la Conférence de Consensus, certains pays voulaient interdire totalement la présence de sdf dans les gares. Notre résistance fut grande et relayée en Europe par plusieurs groupes de SDF que nous avions contactés. Finalement le projet d'un assistant social pour les chemins de fer fut financé à l'essai par l'UE dans plusieurs grandes gares, dont Bruxelles, Rome, Cologne et Paris Là aussi, l'engagement du Front SDF a été déterminant !

Depuis 2014, ce sont trois « référents sociaux » qui sont engagés pour les gares des trois régions. Evidemment, même si ce sont des personnes qui ont un véritable sens social, elles appartiennent au service « Sécurail », ce qui est différent.

Adresse de référence : bonnes pratiques (Bruxelles) :
Bruxelles est la seule Région belge où toutes les communes appliquent l'adresse de référence. Mais là aussi il a fallu se battre en alertant les médias ou interpellant les CPAS. Finalement, grâce à une réunion mémorable obtenue grâce à la défunte **Annette Perdaens** de l'Observatoire de la Santé. Elle avait obtenu et organisé toute une matinée avec des représentants les services population et les CPAS des 19 communes.

Rapports d'inspection des CPAS : depuis 2014, sur le site du SPF Intégration sociale, on peut trouver dans l'onglet *outils CPAS* les rapports annuels d'inspection par ordre alphabétique : plus de 200 par an. Pour nous et tous les militants des droits des plus faibles, c'est une mine de perles, car régulièrement des CPAS sont « pointés du doigt » pour pratiques qualifiées par le Fédéral d'illégales.

Malheureusement il n'y a aucune sanction prévue : *oui je sais que c'est illégal, mais ici on ne respecte pas ces lois. Si vous n'êtes pas d'accord, il suffit d'aller au tribunal et probablement que vous gagnerez, mais nous, sans condamnation du Tribunal, on continue.*

Heureusement que les avocats Pro Déo sont de nouveau gratuits. Mais les CPAS savent très bien qu'ils sont très rares celles ou ceux qui oseront porter plainte contre eux : *on ne mord pas la main qui vous nourrit.*

CHAPITRE V :
PRÉVENTION DU SANS-ABRISME : ÇA AVANCE
SÉRIEUSEMENT du moins à Bruxelles grâce aux
nombreux coups de butoir depuis 15 ans !!!

C'est notre principal cheval de bataille depuis près de 15 ans lors de notre réunion avec Diogènes, Bij Ons, Infirmiers de rue et ATD. Depuis nous n'avons cessé d'interpeller les différents Pouvoirs pour que des mesures soient mises en œuvre afin d'éviter que les personnes ne perdent leur logement.

En 2016, **Fédéral** avec notre collaboration, avait confectionné une vidéo pour être présentée lors d'une conférence interministérielle sur la Pauvreté. C'était une

merveilleuse avancée mais qui est tombée à l'eau en même temps que le Gouvernement en 2018 !

Mais en même temps l'union des Villes et Communes Bxl avait fait remonter nos demandes au différents partis avant les élections. De même en 2022 au Parlement bruxellois lors de la Commission Délibérative sur le chez soi, 13 proposition ont été présentées en collaboration avec AMA, Diogènes et Infirmiers de rue.

- En 2023, non seulement le **moratoire hivernal** concerne également les logements privés (avec dédommagement du propriétaire), mais le propriétaire doit d'abord envoyer une mise en demeure et le CPAS est prévenu dès qu'une plainte est déposée. De plus le laps de temps avant l'expulsion est bien plus large afin de laisser le temps aux asbl et au CPAS de réagir.
- **Brussel'help (ex Strada)** vient de faire un formidable bond en avant en 2023 non seulement en identifiant toutes les causes de perte de logement : jeunes sortis d'institution - sortie de prison ou d'établissement – suite à des violences conjugales ou familiales – pertes de revenus – expulsions illégales etc... mais surtout en trouvant pour chaque catégorie de situation, des propositions très concrètes pour éviter le drame.

La preuve que Bruxelles tient à cœur la prévention, c'est que trois jours entiers y ont été consacrés. Nous espérons que parmi la centaine de participants, il y aura

des militants pour pousser à la charrue dans les années qui viennent, et surtout que les autres Régions s'y inspireront.



Prévention de la perte de domicile : solide avancée à Bruxelles et qui pourra donner des idées aux autres Régions grâce au « Master Plan » de Brussel’help, ex- Strada en juin 2023

A tout cela il faut ajouter le nombre d’actions pour soutenir des occupations de maisons vides, d’interpellations en Justice, la seule application de la loi sur la réquisition d’immeubles vides à Philippeville (avec SN Charleroi), action « domiciliation des habitants du 123 rue Royale) etc etc....

Chapitre VI : Grosse déception : la nouvelle circulaire de 2023 concernant l’adresse de référence

Depuis le début de l’adresse de référence, de nombreux CPAS en Flandres et en Wallonie refusent de l’appliquer en prétextant qu’ils sont trop petits : *non ici on ne le fait pas, il faut aller dans la grande ville toute proche* : Gent,

Ostende, Liège, Namur, Tournai..... C'est pour cela qu'avec le Netwerk flamand et BAPN, nous avions interpellé pendant 3 ans la ministre pour qu'elle les rappelle à l'ordre. Non seulement elle ne l'a pas fait, mais la circulaire restreint fortement le temps d'utilisation de l'adresse de référence quand on est hébergé provisoirement (*sofa-slaper*).

En catimini, cette circulaire est sortie sans publicité durant les vacances, alors qu'elle était prête depuis trois ans. Et 3 semaines auparavant, c'est le Collège des Procureurs généraux qui sortait une circulaire incendiaire relative à la lutte contre la fraude sociale : 23 pages pour attaquer les domiciliations fictives et les adresses de référence

En effet, après 3 mois, tu n'es plus en adresse de référence, mais en « domiciliation temporaire ». Trois mois plus tard, c'est le **policier** qui vient contrôler :

- Si tu dors au salon dans un sofa, tu continues ta domiciliation temporaire maximum 3 ans !
- Si tu es dans une chambre d'ami, tu risques très fort d'être domicilié d'office par la Commune

Conclusion : même contre l'avis du CPAS vous risquez d'être cohabitant avec toutes les conséquences : composition de ménage, déclaration d'impôts, saisie par l'huissier etc....

Tout cela parce que le Ministère de l'Intérieur a peur de ne pas retrouver des suspects. Déjà il y a 20 ans il s'était opposé à l'adresse de référence. Mais à l'époque, nous étions à armes égales pour discuter : 4 fonctionnaires de l'Intérieur, 4 du Social et nous : Denis Uvier, Alain Siénaert, Pol Trigalet, Ampélio, et on avait gagné après un match mémorable.

Aujourd'hui il n'y a que les personnes choisies et payées par le Gouvernement qui parlent au nom de tous et toutes.

TRENTE ANS DE COMBATS : *on fatigue, mais avec d'autres groupes de militants, nous constatons un sérieux recul de la démocratie.*

Le Front SDF a été défini sociologiquement parlant, comme un *nouveau mouvement social*. Cela signifie qu'il est né dans des circonstances socio-économiques et politiques bien précises qui ne se répéteront pas et qu'il est mené majoritairement par les personnes concernées. Il a un but précis, et celui-ci étant atteint, il disparaît ou devient une association comme une autre.

C'est ainsi qu'après avoir obtenu leurs droits dans les années 2006-2010, de nombreux SDF concernés ont disparu de la circulation, ce qui est normal, et nous pensions mettre la clef sous le paillasson.

Deux raisons nous avaient fait changer d'avis : le nombre d'appels de plus en plus pressant de personnes hébergées provisoirement chez des amis qui se voient refuser

l'adresse de référence. Toutes les couches de la population sont concernées : des demandeurs d'emploi exclus du chômage, des personnes pensionnées dont le conjoint est décédé, des indépendants comme garagiste, pharmacien, commerçant.... et même des personnes qui travaillent.

C'est alors que notre expérience du terrain ainsi que la connaissance des lois et des différents recours sont précieux afin de les aider à obtenir leurs droits

En second lieu, du fait de son passé de « syndicat des sdf » sans en avoir le nom, le Front s'était forgé une place au niveau Fédéral et Régional : *au lieu de crier dans la rue, venez et participez aux structures fédérales et régionales pour faire entendre vos revendications.*

C'est une manière de canaliser et de structurer les revendications, mais c'est surtout une manière sournoise de museler la militance des personnes concernées.

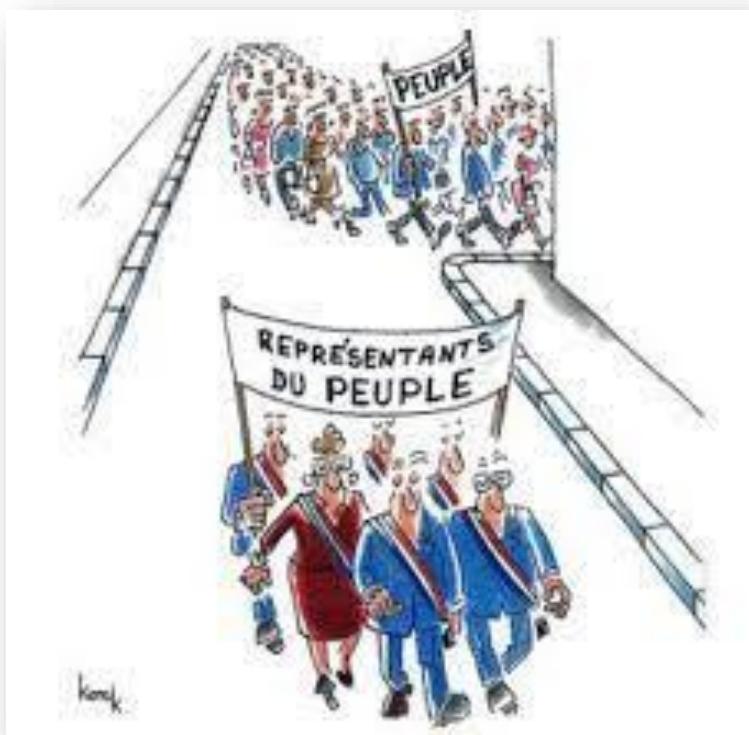
En effet, nous participons au **Service de Lutte contre la Pauvreté** (dans la foulée du Rapport Général sur la Pauvreté) et ponctuellement pour l'adresse de référence, nous sommes avec les **Réseaux** (Wallon, Bruxellois, Netwerk sous la coupole de BAPN).

Plusieurs de nos revendications remontent ainsi au Fédéral, pourtant nous nous rendons compte que tout cela est si bien canalisé que **non seulement nos revendications spécifiques concernant l'adresse de référence sont noyées dans un flot de revendications diverses, mais que nous avons été purement et simplement muselés** : il est désormais très difficile qu'un groupe structuré comme le

Front commun SDF puisse être entendu par le Gouvernement, il n'y a plus que des séances d'infos + questions.

Recul de la démocratie participative

En trente ans, les associations d'aide aux SDF se sont multipliées, certaines connaissent le système de l'adresse de référence et aident les gens, mais trop peu sont militantes et capables d'interpeller des CPAS pour des pratiques illégales ou de contester des décisions communales ou des circulaires fédérales. Tous nos acquis



depuis 30 ans l'ont été à la force des poignets par les personnes concernées qui avaient analysé en groupe avec l'aide de spécialistes les propositions à faire. C'est ainsi qu'elles ont pu rencontrer les fonctionnaires concernés ou les ministres afin qu'ils comprennent exactement la situation²¹.

- 1. Aujourd'hui, tout cela n'est plus possible car les politiques ont vu le danger d'une *démocratie participative* :** désormais, n'ont accès aux décideurs politiques que les personnes mandatées officiellement et.... rémunérées par le Fédéral comme BAPN et les experts du vécu qui parlent au nom de milliers de SDF et qui sont payés pour cela !

Sans s'en rendre compte, même les experts du vécu, malgré leur très bonne efficacité pour améliorer les textes de circulaires, rendre les formulaires compréhensibles par tous et pour aider les gens, font partie du système et sont obligés de garder une certaine réserve.

- 2. Mais il y a aussi la suppression des très efficaces « commissions délibératives » où les participants pouvaient proposer des thèmes à réfléchir. Ou bien elles sont supprimées²² ou bien remplacées par la**

²¹ Dans les années 96, lorsque *Patoche* expliquait au Ministre Fédéral des Affaires Sociales que la police confisquait parfois des cartes d'identité, il a fallu tout un temps pour que ce dernier comprenne : *ah non, ce n'est pas une confiscation, c'est une rétention administrative car votre carte n'était plus valable*.

²² **NB :** Pour le Gouvernement, c'est inutile d'encore rencontrer des associations spécialisées *puisque nous rencontrons régulièrement les organismes mandatés qui sont vos porte-parole* (mais incapable de bien défendre les droits des SDF puisque ne vivent pas leurs conditions).

« Plateforme de lutte contre la Pauvreté » : **un entonnoir** par lequel on vous gave d'informations et vous n'avez que la possibilité de poser quelques questions, pas de négocier !

3. Cette manière de concevoir la démocratie est dans l'air du temps du Pouvoir : le droit de manifester est actuellement en danger, les syndicats n'arrivent plus à faire respecter la loi chez Ryanair et plusieurs démocraties européennes frisent l'autoritarisme.

Précisions sur cette circulaire de 2023 qui supprime toutes les autres

Mais avec d'autres asbl et la LDH on risque d'aller en recours au Conseil d'Etat

Il paraît que selon une loi fédérale : tu dois absolument être domicilié là où tu *résides* après 3 mois. Et donc

**1. Hébergé provisoirement chez un ami :
*sofa sleeper***

- Après près 3 mois, l'AS vient contrôler si tu es toujours là et si tu viens régulièrement chercher ton courrier. Si c'est le cas, il signale à la Commune et tu n'es plus en adresse de référence, mais en « résidence temporaire » comme on pourrait l'être dans un squat ou lieu insalubre (**formulaire T** ...).

- Après 6 mois c'est le policier qui vient vérifier chez l'ami où tu dors
 - o S'il constate que tu dors sur un sofa il fait son rapport à la commune. C'est la commune qui décide de continuer en « résidence temporaire »
 - o Si tu dors dans une chambre, tu es domicilié d'office par la Commune en vertu de la loi sur la domiciliation après 3 mois sur un lieu de résidence. Mais tu as toujours le droit d'aller loger chez un autre ami en adresse de référence, même si c'est la même commune

2. Dans une institution : prison, hôpital, maison d'accueil :

C'est domicilié d'office après 3 mois. Pas de discussions. Que les maisons d'accueil se débrouillent si tu vas d'une maison à l'autre ou à la rue et c'est toi qui payes chaque fois pour mettre ta carte d'identité en ordre et pour le courrier.

ALTERNATIVE : *Bail de Co-location* existe pour toute la Belgique, mais est trop peu connu

Dans une maison unifamiliale, il y avait trois chambres pour les enfants, mais ils ont quitté le nid familial. Le propriétaire décide de les *louer en co-location*. Chacun a une chambre séparée, fermée à clef, mais cuisine et toilettes communes. Ils sont tous :

- **Domiciliés à la commune** comme membres de ménage « *non apparentés* » : Ti 141
- **Mais statut social** : pour le chômage, RIS, invalidité etc.. tous ont le statut « **isolés** ». La jurisprudence est claire à ce sujet.

Mais il y a trois conditions « cumulatives » (il faut absolument les 3) :

- Partage des lieux de vie : l'espace partagé doit être significatif : chambres séparées, fermées à clef.....
- Partage des dépenses : loyers séparés, électricité/gaz (preuve que c'est partagé en 3 et que chacun met sa part), peut faire les achats ensemble mais répartition des factures
- Partage des tâches

CONCLUSIONS : ÉVALUATION NATIONALE

Le Fédéral a promis de faire une évaluation en 2024.
Leur évaluation à eux : les CPAS, services population, police etc... et ils nous la présenteront de nouveau en forme d'entonnoir. Ils n'organiseront rien pour demander aux maisons d'accueil leur évaluation, ni aux SDF eux-mêmes !

A nous donc de nous mobiliser : maisons d'accueil, abris de jour, abris de nuit, associations de sdf.... Dans les trois Régions du pays. Mais il leur faut des faits très concrets, pas des « on dit » :

En attendant nous sommes prêts pour recueillir les infos : frontcommunsdf@hotmail.com

Dernier verrou à faire sauter : statut cohabitant

Finalement, le tout gros obstacle que nous voudrions voir sauter, c'est le statut cohabitant. Sa suppression est exigée par l'ensemble des associations belges. Nous attendons que la Fondation Roi Baudouin finance une étude universitaire pour évaluer le coût de sa suppression pour le Gouvernement.

Il y a quelques années, des groupes de Vie Féminine s'y étaient attelées avec la conclusion que la suppression du statut cohabitant augmenterait le pouvoir d'achat de dizaines de milliers de couples et donc remplirait les caisses de l'Etat avec la TVA. De plus, il y aurait plus de logements à louer et améliorerait certainement la santé de la population.



Probablement que pour y arriver, il faudrait revenir à notre bonne vieille méthode du coup de butoir : envahir et bloquer le parlement fédéral ou le bureau du 1^o ministre, certains ont même proposé la séquestration !